



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 19 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le dix-neuf du mois d'OCTOBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	21
Procurations :	7
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	13/10/2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. TOUCHE C. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS :

M. PERARD Franck.	à	M. SPAGNOU Daniel
Mme PELOUX Nicole	à	M. CLARES Patrick
M. BRUNET Michel	à	M. TEMPLIER Jean-Pierre
Mme GARCIN Françoise	à	M. LAUGIER Nicolas
Mme LOUVION Cécilia	à	Mme PAYAN Léa
M. MUNS Anthony	à	Mme REYNIER Christine
M. PICHON Hugo	à	M. COCOUL Bernard

ABSENTS EXCUSÉ : JAFFRE S.

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2023-10-09-SF

OBJET : SUBVENTIONS 2023 - QUADRILLE SISTERONNAIS

Par courrier du 20 septembre 2023 le Quadrille sisteronais a informé M. le Maire avoir été invité à un festival international de quadrilles qui se déroulera en Guadeloupe du 6 au 12 novembre afin de représenter la ville de Sisteron et la culture provençale. Il est rappelé qu'en cette année 2023 la ville de Sisteron signe la Charte pour obtenir le label de « Cité mistralienne » visant à promouvoir la culture « felibre » et il s'agit à l'occasion de ce festival international de porter les couleurs de la ville de Sisteron et présenter les traditions « felibre » en Outre-Mer.

Dans ce cadre, M. le Maire et Léa PAYAN déléguée à la Culture proposent l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5.000 € soit 15,63% du coût du projet du Quadrille sisteronais pour le festival international.

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2023 la subvention suivante :

<u>N°</u>	<u>ORGANISME</u>	<u>Exceptionnelle</u>
97	QUADRILLE SISTERONNAIS	5.000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 28 voix POUR

ALLOUE une subvention exceptionnelle de 5.000 € à l'association QUADRILLE SISTERONNAIS

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2023

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU